Le Courrier de Faÿ-lès-Nemours

N°7 - 1er semestre 2017

www.fay-les-nemours.fr

LE MOT DU MAIRE

En ce mois de juin très chaud, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter un bel été et des vacances reposantes.

L'activité électorale a été riche en 2017, avec une très bonne participation des Faÿssiennes et Fayssiens aux élections Présidentielles et Législatives au regard des taux de participation nationaux.

Cela prouve au moins que la défense de la démocratie leur semble importante et nécessaire. Je tiens à remercier certains citoyens et l'ensemble des élu(e)s qui ont tenu le bureau de vote pendant ces quatre dimanches.

L'actualité communale demeure importante avec l'étude d'un projet de résidence séniors avec services mutualisés avec la population du village. Un porteur de projet, déjà gestionnaire de ce type d'établissement en Essonne et en Seine-et-Marne nous propose de créer dans le parc un établissement recevant 90 chambres meublées avec kitchenette pour personnes-séniors. Une structure non médicalisée mais offrant des services de santé, de restauration et de soins du corps.

La rénovation de la toiture l'église et de son clocher est au cœur de nos préoccupations. Le lancement de l'appel d'offre et le choix des entreprises qui mèneront les travaux sont réalisés. Nous avons été contraints à cause des pluies hivernales de fermer l'église pour des questions de sécurité car une partie du plafond s'est détachée. Une entreprise est venue dans les 24 heures l'étayer pour éviter des dégâts plus importants.

Les travaux de sécurisation de la route de Bougligny-Bagneaux et de la rue des Roches ont été effectués. Quatre coussins berlinois ont été posés afin de faire ralentir les conducteurs peu regardants de la législation en vigueur.

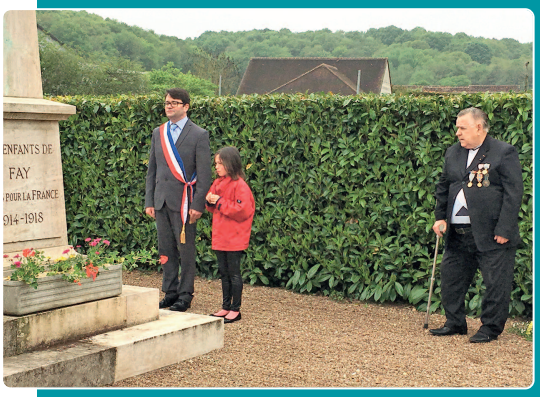

Des travaux d'équipement de la commune se poursuivent.
L'acquisition d'un groupe électrogène permettant de produire du courant électrique afin d'alimenter la salle polyvalente en cas de coupure de l'alimentation générale du poste source route de Chaintréauville et si nous étions contraints, dans le cadre du plan communal de sauvegarde, de rassembler la population dans ce lieu. Il peut aussi alimenter grâce à un coffret avec plusieurs prises électriques les animations ou travaux à l'extérieur car il se fixe derrière le tracteur communal.

Une réunion publique a eu lieu mardi 20 juin pour présenter la rénovation du plan local d'urbanisme et notamment le plan d'aménagement et de développement durable modifié ainsi que le règlement du PLU.
Une trentaine de personnes étaient présentes à cette réunion.

Le service public d'assainissement non collectif fonctionne bien avec des visites d'installation obligatoires qui préviennent de certains désagréments et permettent de déterminer les besoins de faire effectuer ou non les vidanges.

L'inauguration du point lecture multimédia en présence des services départementaux, du conseiller départemental et de tous les bénévoles qui ont participé à sa création et qui veillent à présent à son bon fonctionnement, fut une belle réussite.

De nombreuses animations ont eu lieu durant ce premier semestre dans notre village, le Muco-Trail où des coureurs Faÿssiennes et Faÿssiens ont participé, le concert de MusiQafon, la marche organisée par A.L.A. et la soirée dansante avec un bon couscous... la fête du voisinage, le concours de pétanque le 25 juin, et le bal du 8 juillet.

En espérant que ce journal pourra vous donner un aperçu du travail réalisé par les élus et personnels à votre service, je vous souhaite un bel été 2017.

Christian PEUTOT

Après un débat d'orientation budgétaire entre élus, le budget 2017 a été constitué afin de répondre aux exigences d'investissement sur la commune fidèle au programme de mars 2014 que l'équipe avait constitué pour réunir vos suffrages.

Il montre, comme tous les ans, la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition (restés identiques depuis 1999) et une maîtrise des dépenses comme l'atteste le budget voté en suréquilibre. En effet les dépenses de fonctionnement sont très inférieures aux recettes et permettent un surplus de 646 751,16 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont de 359 931 euros auxquelles viennent s'ajouter les restes à réaliser (part d'investissement entre deux budgets) et le déficit d'investissement de l'année 2016 dû aux subventions accordées mais pas encore perçues.

L'autofinancement dégagé du fonctionnement en investissement est de 261 753 euros, somme qui servira à réaliser des travaux dans la commune.

La part d'investissement est de 459 500,16 au compte 21 et 31 000 €au compte 20. Le montant au compte 20 englobe les travaux sur l'église, le contrat triennal de voirie, la sécurisation routière route de Bougligny et rue des Roches, la démolition du C4 si nous ne le vendons pas, les travaux d'eaux pluviales, les illuminations de fin d'année à remplacer, l'extension du columbarium et les 31 000€serviront à payer le plan local d'urbanisme.

Les finances sont saines et le resteront en continuant d'adapter les investissements aux moyens de la commune et de maîtriser les dépenses comme nous nous y employons.

Christian PEUTOT

FINANCES

SECTION FONCTIONNEMENT EN SUREQUILIBRE

Budget excédentaire : 646 751,16 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Impôts directs et taxes (73)	240 240	19%
Dotations et subventions Etat (74)	0	0%
Autres produits divers (75)	35 000	2,7%
Produits de services (70)	66 698,30	5,3%
Produits exceptionnels (77)	0	0%
Résultat reporté (002)	926 496,86	73%
Total	**1 268 435,16**	**100%**

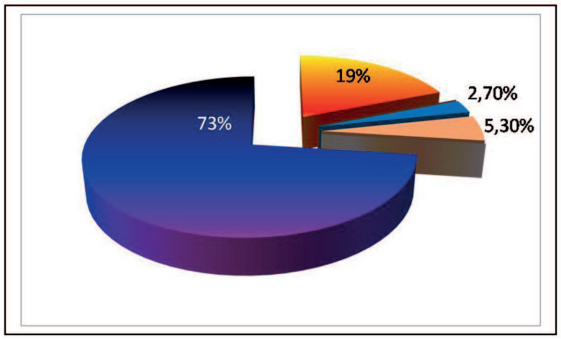

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (Euros)

Charges à caractère général (011)	103 300	16,5%
Charges de personnel (012)	140 000	28,5%
Charges gestion courante (65)	100 630	16%
Dépenses imprévues (022)	0	0%
Virement section investissement (023)	261 753	42,4%
Dotation amortissement (042)	0	0%
Atténuation de produits (014)	15 100	2,5%
Charges exceptionnelles (67)	1	0%
Charges financières (66)	900	0,1%
Total	**621 684**	**100%**

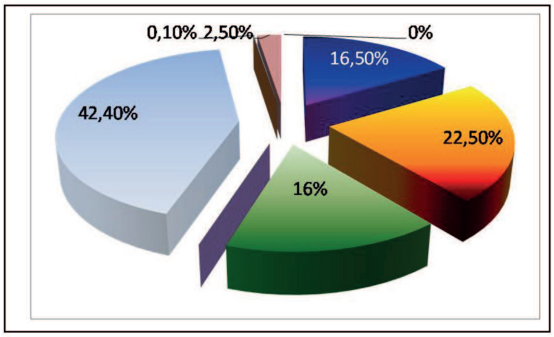

SECTION INVESTISSEMENTS

RECETTES D' INVESTISSEMENTS (EUROS)

Excédent d'investissement reporté	0	0%
Dotations-Excédant Fonctionnement (10)	169 075,75	27%
Subventions (13)	199 970,25	32%
Virement de la section fonctionnement (021)	261 753	41%
Produits des cessions (024)	0	0%
Amortissements frais d'études (040)	0	0%
Total	**630 799**	**100%**

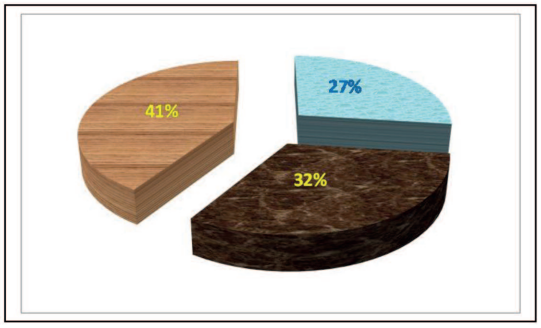

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (Euros)

Report négatif (001)	73 632,84	11,5%
Dépenses imprévues (020)	0	0%
Immobilisations corporelles (21)	459 500,16	73%
Immobilisations incorporelles (20)	31 000	5%
Remboursement d'emprunt (16)	66 666	10,5%
Total	**630 799**	**100%**

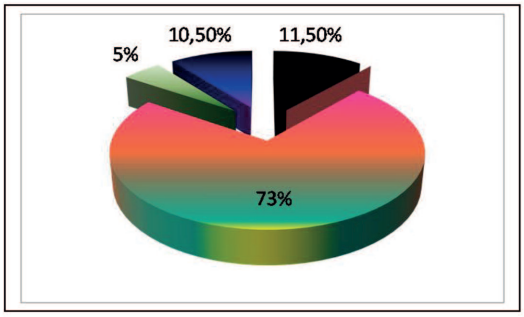

Rappel : les comptes rendus complets des conseils municipaux sont à disposition de tous. Vous pouvez les consulter en mairie (affichage règlementaire sous le préau de la mairie) ou sur le site officiel de la mairie : www.fay-les-nemours.fr

Séance du 24 janvier 2017

1- Projet de démolition du bâtiment communal (ex-C4) et de l'ex-logement du bas situés dans le Parc

Suite au refus de l'ARS de choisir notre site pour l'implantation d'un Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes, le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité le 07/12/2016 d'abandonner la rénovation du bâtiment communal. Il s'agit aujourd'hui de confirmer la décision de démolition des deux batiments et de choisir l'entreprise.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 voix pour – 1 abstention), décide la démolition des deux bâtiments et choisit l'entreprise DDM pour un montant de 69 800 €TTC.**

2- Demande d'enveloppe parlementaire pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la voirie prévus dans le cadre d'un Contrat Triennal de Voirie

La demande d'enveloppe initialement destinée aux travaux du Parc, doit être modifiée. Elle portera sur les travaux d'aménagement de voirie dans le cadre du Contrat Triennal de Voirie.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande une aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame la Sénatrice Nicole BRICQ pour les travaux d'aménagement de sécurité sur la voirie.**

3- Utilisation de la salle communale située 30 rue Grande par les Associations ou groupes

Actuellement la salle communale est utilisée à titre gratuit
Régulièrement par :

- Association Photo Un Clic (2 fois par semaine)
- Cours de Théâtre (2 fois par semaine)
- Point Lecture Multimédia (3 fois par semaine)
- La compagnie des Clowns (6 fois par an)

Ponctuellement par :

- Association de Chasse de FAY (1 fois par an)
- Association d'Histoire et d'Archéologie (3 fois par an)
- Association Loisirs Amitié selon les besoins

Le conseil est amené à se prononcer sur le maintien ou non des conditions actuelles de mise à disposition.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (6 voix pour – 3 voix contre), reconduit la mise à disposition de la salle communale dans les conditions actuelles.**
⇒ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne percevoir aucun loyer mais souhaite établir une convention avec chaque association ou groupe en chiffrant le montant de cet avantage.**
⇒ **Un planning d'occupation sera établi et affiché.**

4- Vote sur la proposition d'un apporteur d'affaires pour le Parc

Un ancien habitant de Faÿ, toujours propriétaire sur la commune propose ses services «d'apporteur d'affaires». Malgré les nombreux contacts déjà pris par la commune aucun projet ne s'avère, pour l'instant, compatible avec le site et ses contraintes. Voilà pourquoi la proposition mérite d'être étudiée par le conseil.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le recours à la prestation de services d'un apporteur d'affaires et fixe les modalités suivantes :**
⇒ **La rémunération est fixée à 5% du montant de la vente du terrain et est plafonnée à 24 900 €**
⇒ **La commune continuera à gérer ses propres contacts et ses projets seule, en donnant les noms à l'apporteur de projet pour ne pas doubler les initiatives.**
⇒ **Le statut de l'apporteur de projets sera compatible avec les obligations des collectivités territoriales pour permettre sa rémunération légalement.**
⇒ **Le prix de vente du terrain serait à minima de 30 €le m².**
⇒ **Le délai de l'accord est fixé à un an, reconductible par décision du Conseil Municipal.**

5- Inscription au budget primitif 2017 de la commune des travaux de rénovation de la toiture de l'église de la 1ère tranche

L'assemblée a voté le programme des travaux de rénovation de la toiture de l'église. Une demande de subvention a été effectuée auprès de la DRAC.
Une délibération complémentaire est exigée.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune la première tranche des travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise.**

Séance du 14 mars 2017

1- Subventions communales accordées aux organismes privés pour 2017

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité la répartition des subventions ci-dessous :**

• Association Loisirs Amitié	3 800 €
• Association d'Histoire et d'Archéologie de Faÿ	250 €
• Association de chasse de Faÿ	500 €
• CLIC Soutien 100 € Croix Rouge	200 €
• Institut Curie	150 €
• Le Jeu de l'hôpital de Nemours	200 €
• Pays de Nemours Running trail	50 €
• Les restos du cœur	300 €
• U.S.N.S.P Roller skating	30 €
• U.S.N.S.P. Sport Adapté	100 €
• Association Sport Galop 77 – Centre équestre	200 €
• Association « un clic » Club photos	50 €

⇒ **Les montants sont prévus au budget primitif de la commune à l'article 6574 pour un montant total de 5 930 €**

2- Modification relative au contrat de l'apporteur d'affaires pour le Parc voté en séance du Conseil Municipal du 24/01/2017

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la modification relative au contrat de l'apporteur d'affaires et fixe les modalités suivantes :**

- **La rémunération est fixée à 5% du montant de la vente du terrain et est plafonnée à 24 900 € L'apporteur d'affaires ne touchera rien si la vente n'est pas signée.**
- **Le paiement sera effectué le jour de la signature de l'acte authentique.**

Séance du 14 mars 2017 *(suite)*

3- Vote sur le choix du prestataire relatif à l'aménagement de voirie

Dans le cadre de la continuité de l'aménagement de voirie, il y a lieu de reprendre les chaussées des rues de Château-Landon, de Chaintréauville et de l'Eglise.
Quatre devis ont été examinés : Eiffage, Wiame, Vauvelle, Laly

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a choisi l'entreprise WIAME.
Le coût total est de 11 964 €TTC **.**

4- Vote sur les tarifs en semaine de location de la salle polyvalente située 6 Allée du Parc

La salle de la mairie qui n'a plus d'équipement cuisine (cabinet des infirmières) est mise à disposition des associations (Club Photo Un clic, Clowns, Théâtre) et abrite maintenant, en plus des réunions et événements municipaux, le Point Lecture Multimédia. Elle peut plus être louée.
Le Maire indique à l'assemblée qu'il est de plus en plus sollicité par des associations ou personnes souhaitant louer la salle polyvalente située 6 Allée du Parc à la journée.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour – 1 abstention) décide de louer la salle polyvalente située 6 Allée du Parc en semaine et la journée uniquement aux prix et aux conditions suivantes :
⇒ 150 €pour les faÿssiens.
⇒ 200 €pour les hors commune.
⇒ 1 000 €de caution salle.
⇒ 500 €de caution ménage.
⇒ La priorité sera donnée à la location le week-end complet jusqu'à un mois avant la date de location à la journée.
⇒ La réservation du week-end complet l'emporte sur la journée.
⇒ Les clés seront à remettre à un élu avant 20 h le jour même, sinon le tarif week-end sera facturé.
⇒ Il sera interdit de faire un repas le vendredi soir dans la salle.
⇒ Le ménage sera effectué par le locataire après utilisation.

Séance du 21 mars 2017

1- Transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays de Nemours pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)

Ce point, à l'ordre du jour du précédent conseil a été reporté afin d'obtenir de plus amples renseignements. Le conseil a reçu M. BIGOT Jean-Baptiste, chargé du développement économique à la Communautés de Communes du Pays de Nemours qui a apporté les informations complémentaires et répondu aux questions posées par les conseillers.

Ayant pris en compte les textes de lois en vigueur et bien noté que :
- Le PLUi permet une mutualisation des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré. Il exprime la solidarité entre les communes, en permettant de réaliser des économies de consommation du foncier, de valoriser les qualités et atouts du territoire (patrimoine, culture…), de renforcer le poids des projets portés par les assemblées locales.
- Un protocole d'accord (charte) sera signé entre la Communauté de Communes du Pays de Nemours et la commune adhérente. Les spécificités de chaque PLU seront repris dans le PLUi et le Maire reste signataire des autorisations d'urbanisme.

⇒ Le Conseil Municipal décide à la majorité (9 voix pour - 1 voix contre) le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays de Nemours pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Séance du 16 mai 2017

1- Mise en place du dispositif de participation citoyenne

Suite aux cambriolages intervenus dans la commune, le Maire a été saisi par un habitant qui propose d'adhérer au dispositif de participation citoyenne afin de prévenir de la délinquance et veiller à la sécurité.
Ce point avait déjà fait l'objet d'un débat au Conseil Municipal le 26/03/2013 et avait été refusé à la majorité.
Le Major BERTET, Commandant de groupement de la gendarmerie de Château Landon, a présenté le dispositif aux membres du Conseil Municipal en expliquant que le dispositif de participation citoyenne est une démarche partenariale et solidaire permettant d'établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique pour accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance, générer des solidarités de voisinages.
Il revient au Maire de jouer un rôle majeur dans la mise en place et le suivi de ce dispositif afin d'intervenir en matière de prévention au sein de la commune.
Le dispositif se traduit par la signature d'un protocole entre le Maire, le Préfet et le Commandant de groupement de Gendarmerie.

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (8 voix pour – 2 voix contre) donne son accord pour adhérer au dispositif de participation citoyenne et donne pouvoir au Maire de signer tout document afférent à cette décision.

2- Choix des entreprises pour les travaux de restauration du clocher et de rénovation des toitures de l'Eglise

M. André DROZD, l'architecte choisi par le Conseil Municipal pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de latoiture de l'Eglise Saint Sulpice a rendu son rapport d'analyse le jeudi 11/05/2017.
Les travaux portent sur deux lots : Lot 1 : couverture
Lot 2 : Charpente
Les critères de sélection des offres des entreprises sont :
- Le prix total de l'offre pour 60 %.
- La valeur technique de l'offre par rapport au programme sur présentation d'un mémoire justificatif et de références pour 40 %.

Monsieur DROZD ainsi que les membres de la Commission d'appel d'offres proposent de retenir les entreprises suivantes :
- **Lot n°1, l'offre de l' entreprise Michel DAMÊME S.A.S.**
- **Lot n°2, l'offre de l'entreprise Sarl DEQUIROT Charpente.**

Le montant global des marchés est inférieur à l'estimatif prévisionnel :

Estimation prévisionnelle avec options H.T.	215 538,01 €
Offres H.T.	**162 106,33 €**
différence / estimation	-53 431,68
	-24.79 %

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, choisit l'offre de l'entreprise DAMEME SAS pour le lot n°1 et l'offre de l'entreprise SARL DEQUIROT Charpente pour le lot n°2.

3- Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement de voirie dans le cadre du contrat triennal de voirie

L'architecte M. Philippe JACQUET, choisi par le Conseil Municipal le 18/02/2010 dans le cadre d'un contrat forfaitaire pour l'aménagement global du parc a remis l'analyse des offres le 15/05/2017. 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : JMT, REDON, GOULARD, VAUVELLE.

⇒ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour l'entreprise REDON – 1 voix pour l'entreprise GOULARD) choisit l'entreprise REDON pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie dans le cadre du contrat triennal de voirie pour un montant de 64.189,10 €HT.**

4- Vote sur le projet de convention d'application du coût de la scolarité pour la rentrée scolaire de 2017 – 2018 de la Mairie de St Pierre-lès-Nemours

Les coûts de la scolarité annexés à la Délibération de St Pierre-lès-Nemours.

Montant total à facturer par élève pour 175 jours de scolarité en 2017/2018 :

- **Maternelles** 2 000.00 €, soit un montant unitaire de 11.43 €
- **Primaires** 600.00 €, soit un montant unitaire de 3.43 €

⇒ **Le Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces tarifs à la majorité (9 voix pour – 1 abstention).**

5- Modification du Règlement intérieur du Cimetière

Une entreprise de Pompes Funèbres de Nemours ayant indiqué que les dimensions des semelles standard posées actuellement ne correspondent pas aux dimensions indiquées sur notre règlement intérieur à l'article 17 «Construction de caveaux», il convient de le modifier comme suit :

a) suppression de la vente de terrain d'un mètre carré.

b) Modification du paragraphe relatif au terrain de 2 m² relatif à la dimension de la semelle : Longueur 2.50 m – largeur 1.50 m

c) suppression de l'interdiction de l'utilisation de « matériau lisse ou poli » pour les Monuments (les monuments actuels sont en matériau lisse ou poli).

⇒ **Le Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver la modification du règlement interieur du cimetière à la majorité (9 voix pour – 1 abstention).**

6- Débat complémentaire sur les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le PADD vise à prendre en compte les évolutions survenues postérieurement dans le projet de Plan Local d'Urbanisme et notamment la modification des objectifs démographiques et la définition des secteurs de développement de la commune, notamment les orientations données au secteur du Parc de Faÿ.

⇒ **Le Suite à ces débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a RETENU les orientations principales d'aménagement du PADD qui sont mises à la disposition du public à compter de ce jour.**

Synthèses réalisées par Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

VISITE DU SOUS-PRÉFET le 17 janvier 2017

Suite à la décision de l'Agence Régionale de Santé et du Département de ne pas retenir le projet de Foyer d'Accueil Médicalisé pour personnes autistes, le Maire est intervenu lors du Congrès des Maires Ruraux le 6 décembre 2016 pour attirer l'attention de M. le Préfet sur la situation de la commune.

Très vite, le 12 janvier, le Maire, à sa demande, a été reçu par le Sous-Préfet qui, présent à la cérémonie des vœux de Faÿ-Lès-Nemours le 14 janvier, a déclaré à la population qu'il porterait toute son attention aux nouveaux projets de la commune et qu'il accordera une aide financière pour la démolition des bâtiments. Pour manifester son soutien, prendre en compte la qualité du lieu et se faire une opinion sur les possibilités d'implantation de structures d'intérêt général Monsieur le Sous-Préfet est venu visiter le parc le 17 janvier après-midi.

Christian Peutot, Jacky Leboeuf et moi-même l'avons accompagné et nous lui avons fait découvrir, sous un beau soleil d'hiver, les atouts majeurs de notre village.

Outre la promesse de continuer à s'intéresser aux projets que nous pourrions initier, Monsieur le Sous-Préfet nous indique qu'une dotation d'équipement (DETR) pourra être accordée à la commune à hauteur de 60 % du montant hors taxes du devis de l'entreprise DDM choisie pour la démolition des bâtiments du parc soit 58167.75 €HT x 60 % = 34 900,70 €

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les travaux de démolition sont remis en cause et de nouvelles pistes sont explorées *(voir l'article en page 7).*

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

AMÉNAGEMENT DU PARC " Résidence Séniors avec services"

Dans le cadre des nombreuses démarches entreprises pour trouver la solution optimale à la valorisation de notre patrimoine que constitue le Parc du Château, nous avons rencontré le 7 mars dernier, des concepteurs et gestionnaires de divers établissements pour personnes âgées en Seine et Marne et dans l'Essonne.
Le 30 mars dernier, nous sommes allés visiter l'une de leur réalisation, la Résidence Paul Gauguin à Verrières le Buisson.

Lors de cette première réunion, le Directeur du Grand Pavois, accompagné des architectes qui travaillent pour le Groupe, nous a exposé les principales caractéristiques d'une Résidence Services Séniors (RSS), son mode de fonctionnement et son modèle économique spécifique. A l'issue de la réunion il fut convenu que le Groupe, nous présenterait un premier projet : étude de faisabilité, descriptifs, plans et perspectives sommaires.

Si l'ouverture d'un EHPAD, soumis en tant qu'établissement de santé à l'agrément de l'ARS (Agence Régionale de Santé), est difficilement concevable dans notre secteur, la création d'une Résidence Services Séniors (RSS) pourrait tout à fait être envisagée et semble constituer une réelle opportunité pour la commune.

A la différence d'un EHPAD ou Maison de Retraite qui constitue pour les personnes âgées une solution peu attrayante, adoptée souvent dans l'urgence, presque toujours dans la souffrance et la culpabilité des familles, une RSS a pour vocation d'accueillir des personnes en général plus jeunes, peu ou pas dépendantes, qui souhaitent dans le cadre d'une démarche volontaire et réfléchie bénéficier du confort et de la sécurité d'un établissement spécialisé, doté de services appropriés plus orientés sur la qualité de vie que sur la prise en charge exclusivement médicale, et ainsi anticiper pour retarder au maximum le placement pour « fin de vie »…

Les Résidents d'une RSS louent leur appartement et le meublent à leur gout. De type F1, F2 ou F2+, ils sont toujours dotés d'un coin cuisine et repas, d'une salle d'eau, le plus souvent d'un séjour séparé de l'espace nuit, et souvent d'un petit jardin privatif ou d'une terrasse balcon. Appartements classiques donc si ce n'est les équipements de confort, et de sécurité adaptés aux besoins des personnes âgées (prévention et détection des chutes, domotique, appel à l'aide…) dans lesquels les Résidents, seuls ou en couple, peuvent vivre de façon totalement autonome tout en ayant accès aux équipements collectifs (restaurant ouvert 7j/7, maintien en forme, jeux de société, médiathèque…).

Ils peuvent ou non choisir de profiter des services qui leur sont proposés comme le ménage, la gestion du linge et du pressing, le transport, les courses… et bien entendu participer aux diverses animations ou sorties fréquemment programmées.

Notons enfin que des espaces dédiés et spécialement équipés permettent d'accueillir régulièrement des intervenants professionnels extérieurs tant pour le soin (médecins, infirmières, kinésithérapeutes…) que pour le bien être (coiffeuse, massage…).

Alternative à la construction d'un lotissement, l'éventualité de l'ouverture d'un tel établissement à Faÿ a suscité en fin de réunion diverses marques d'intérêt et réactions positives !

- Accueil de plus de 100 résidents, personnes âgées valides pour la plupart / 88 logements
- Création d'emplois (15 à 20 postes équivalent temps pleins)
- Flux convergeant de nombreux visiteurs (familles, prestataires, intervenants…)
- Réalisation architecturale de qualité
- Exploitation optimale du site / parc paysager ouvert au public
- Respect des impératifs écologiques
- Valorisation financière du terrain (13000 m2)
- Accès pour la population à de nombreux services, équipements et animations
- Présence d'un restaurant et d'une cafétéria ouverts également aux Faÿssiens toute l'année, midi et soir
- Possibilité de consulter sur place les divers professionnels intervenants : médecin, ostéopathe, kinésithérapeute, masseur, esthéticienne, coiffeur...
- Echanges sociaux et mixité, …

Notons toutefois que l'aboutissement d'un tel projet est conditionné à sa faisabilité économique :

- Etude de marché probante révélant une demande satisfaisante.
- Accord bancaire de préfinancement
- Commercialisation des appartements auprès d'investisseurs privés (revenus locatifs très sécurisés et de bonne rentabilité / 800 €par mois hors services pour un investissement d'environ 150 000 €soit 6.5 %.

Une nouvelle réunion d'étape sera planifiée début décembre.

Ce projet est donc en terme de services aussi bien pour sa clientèle, que pour les habitants du village une très bonne chose et concourrait à sa revitalisation.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce projet.

Christian PEUTOT

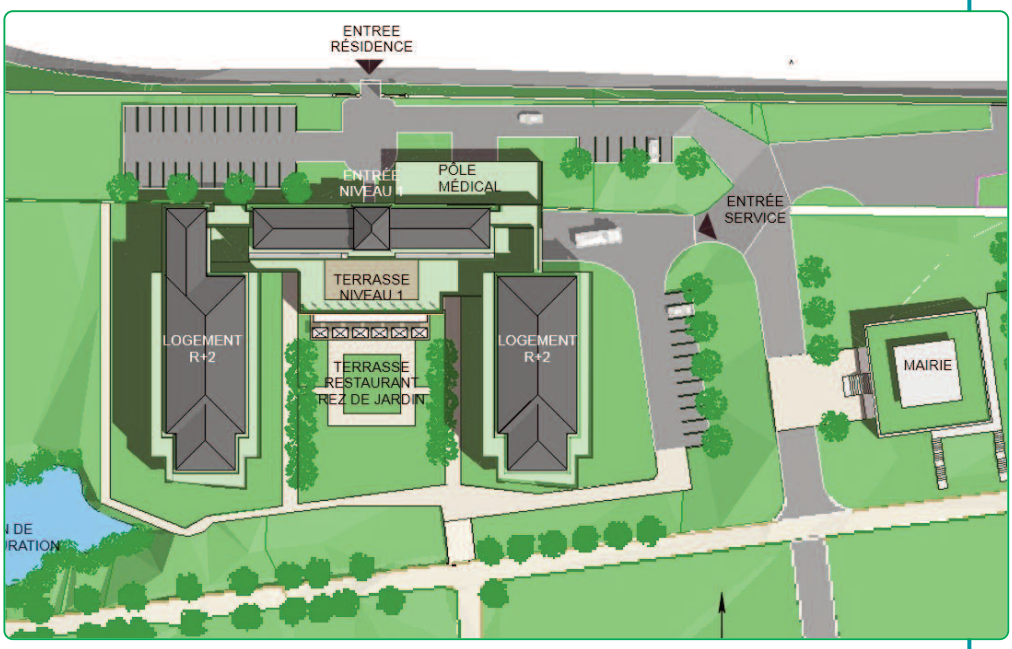

RÉUNION PUBLIQUE PLU-PADD

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) REUNION PUBLIQUE
Une trentaine d'habitants ont répondu à notre invitation le 20 juin dernier pour prendre connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui a pour fonction exclusive de présenter le projet communal pour les 10 à 15 ans à venir.
La présentation a été conduite par Monsieur Clément Charpentier et Madame Charline Lefèvre du Cabinet ECMO.
Le PADD est un document simple et accessible à tout citoyen, ses enjeux sont de :

- Gérer de façon économe l'espace et maîtriser l'étalement urbain.
- Retrouver un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces agricoles et naturels.
- Assurer la protection des milieux naturels et des paysages, ainsi que la sécurité et la salubrité publique.

Il a été validé par le Conseil Municipal du 16 mai 2017.
Une enquête publique aura lieu avant l'approbation définitive du PLU.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

PS : se reporter au N°5 du Courrier de Faÿ-lès-Nemours page 8 pour rappel des procédures et des étapes d'élaboration du PLU

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal a choisi les entreprises qui procéderont aux travaux de restauration de la charpente et de la couverture (voir CR du CM page 5). Le chantier doit débuter fin septembre, début octobre. La première tranche de travaux concerne la 1ère travée du chœur et la chapelle sud qui sont les parties les plus endommagées. Nous espérons pourvoir enchaîner la deuxième tranche (la nef et le bas-côté nord) à la suite afin d'éviter les phases de montage/démontage des échafaudages et des installations de protections, de branchements et de pose de baraques de chantier.

Malheureusement, comme nous vous l'avons écrit dans le Flash Info début mai, les intempéries de mars ont occasionné des dégâts à l'intérieur. Une partie du plafond près de l'arche du chœur s'est effondrée. L'architecte chargé du dossier de la restauration de la toiture a diligenté une entreprise pour consolider la partie endommagée et éviter de plus graves détériorations.
Hélas, l'échafaudage ainsi installé nous a contraints à fermer l'église pour toute cérémonie.
Les autorités religieuses ont été informées.

Nous espérons que les quatre tranches de travaux pourront se dérouler selon les prévisions mais la question de la rénovation intérieure va se poser…encore de lourdes dépenses à prévoir.

Nous sommes très satisfaits du succès de la souscription publique soutenue par la Fondation du patrimoine.
A ce jour nous atteignons les 20 000 €de dons de particuliers et d'entreprises de Faÿ et du secteur proche. Un grand merci à toutes ces personnes qui soutiennent ce projet.
Au printemps prochain nous les inviterons à venir constater l'évolution des travaux et à partager une journée culturelle destinée à sensibiliser de nouveaux mécènes potentiels.

Par ailleurs nos agents ont procédé à la consolidation du mur de soutènement côté nord grâce au prêt d'une bétonnière adaptée de la part de Guillaume Chantereau, conseiller municipal, que nous remercions.
Cette mise à disposition évite une dépense pour la commune.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE

Le Conseil Municipal dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal (PCS) a décidé d'acheter un groupe électrogène pouvant fonctionner sur la prise de force du tracteur.

Les modifications du tableau électrique permettent le raccordement du groupe électrogène pour alimenter la salle polyvalente en cas sinistre ou de panne électrique de longue durée sur la commune et offrir en cas d'urgence aux habitants un lieu de vie chauffé et éclairé.

Grâce à la mise en place d'un tableau de "chantier" ce groupe permet de faire fonctionner partout sur la commune le matériel électroportatif (perceuse ,meuleuse, ponceuse ....)

Jacky LEBŒUF

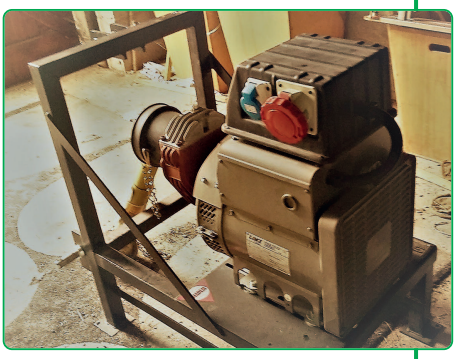

AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RUE GRANDE/ROUTE DE BOUGLIGNY

Cet aménagement qui concerne pour moitié la commune de Bagneaux s'est effectué en plusieurs temps.
Un revêtement spécial délimite la zone de ralentissement à 70 jusqu'au panneau d'entrée de village qui, comme chacun sait, limite la vitesse à 50. Un STOP a été posé rue de l'Eglise.
Enfin, récemment, deux coussins berlinois ont été installés route de Bougligny avec une limitation de vitesse à 30.
Les coûts ont été pris en charge pour moitié par les deux communes concernées.
Les riverains apprécient ces aménagements qui sécurisent davantage ce tronçon de route avec une succession d'intersections.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

TRAVAUX DE VOIRIE

Ce printemps la remise en état des voiries communales :
Route de Chaintréauville, Rue de l'Eglise, Rue du Château et Route de Château-Landon a été réalisée par l'entreprise WIAME.

Ces travaux consistaient généralement à reboucher les nids de poules et renforcer les rives des chaussées en enrobé à chaud.
Afin de rendre pérennes ces réparations sur la route de Château-Landon très endommagée, Daniel BUICHE a raboté l'ensemble des bas-côtés pour permettre aux eaux pluviales de s'évacuer facilement sans stagner sur les bords de la chaussée.

Daniel Buiche, conseiller municipal, a réalisé ces travaux bénévolement durant deux journées, en utilisant son matériel personnel.
La circulation a été déviée pour qu'il puisse travailler en sécurité.
M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal le remercient chaleureusement pour cette contribution efficace.

Jacky LEBŒUF

POSE DE RALENTISSEURS ET D'UN CANDÉLABRE RUE DES ROCHES

Après une réunion réalisée sur place avec les riverains, les agriculteurs, le Maire et les Adjoints, deux coussins berlinois ont été installés pour faire ralentir les véhicules dans les deux sens de circulation. Deux écluses devaient également être construites mais il s'est avéré, après quelques jours d'observation, que la présence de ses deux obstacles suffisaient à faire ralentir les véhicules.

Le coussin berlinois installé entre le n°5 et le n°7 rue des Roches se trouvait dans l'obscurité, la pose d'un candélabre a donc été nécessaire. Le conseil municipal du 24 janvier a voté à l'unanimité une demande de subvention auprès du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) pour la création d'un point lumineux rue des Roches.

L'entreprise INEO, chargée des travaux, dans le cadre d'un marché avec le SDESM, a fourni un devis de 621.90 €HT soit 746.28 €TTC.

Le SDESM subventionne à hauteur de 60 % sur le montant HT des travaux soit 373.14 € ce qui représente un coût de 373.14 € TTC de reste à charge pour la commune.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

CIMETIÈRE : EXTENSION DU COLUMBARIUM

Le columbarium installé en 2012 s'est trouvé complet dès 2016, il devenait donc urgent de procéder à son agrandissement.
Les travaux d'extension ont été confiés à la société Quignaux-Lepage. Cinq nouvelles cases sont installées : 2 cavurnes et 3 cases en hauteur pour complèter harmonieusement l'existant.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sollicitée pour ces travaux était de 50 % calculée sur le montant HT 3808.80 €soit 1 904.40 €HT.
Celle qui a été octroyée : 761.76 €HT ne représente que 20 % du coût total. Le reste à charge pour la commune est donc de 3 949.24 €TTC.

Dans sa séance du 14/03 le conseil municipal a voté à l'unanimité, une demande de subvention d'un montant de 1 800 € auprès de Madame Anne CHAIN-LARCHÉ, Sénatrice de Seine-et-Marne, au titre de la réserve parlementaire 2017 pour diminuer le reste à charge pour la commune pour ces travaux d'extension du columbarium.

Jacky LEBŒUF

LE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Les différentes lois sur l'eau et en particulier la loi "Grenelle 2" obligent les communes ayant des installations d'assainissement non collectif à créer un SPANC : ses compétences comprennent le contrôle de conception réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostic de l'existant et le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants. Les compétences facultatives sont l'entretien et la réhabilitation.

Fonctionnement du SPANC sur la Commune de FAŸ-lès-NEMOURS

Dans le cadre des compétences obligatoires :
Les contrôles de conception et de réalisation sur **les ouvrages neufs ou réhabilités** sont effectués par un élu chargé du SPANC (gratuit).
Le contrôle **diagnostic des installations existantes** a été réalisé en 2009/2010 par un prestataire (le coût étant à la charge du propriétaire).

Le **contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des ouvrages existants** est OBLIGATOIRE TOUS LES 5 ANS pour toutes les installations d'assainissement non collectif situées sur la commune (ces installations étant aux NORMES ACTUELLES ou NON).

Afin de réduire au maximum le coût de ces contrôles de bon fonctionnement pour les habitants, le Conseil municipal a décidé de les faire effectuer par les agents communaux (D. MONNERIE et J. RICHARD).

Ce qui a nécessité pour chacun d'eux de recevoir une formation par un organisme compétent et d'acheter le matériel spécifique et les équipements utiles.

De ce fait le montant de cette prestation facturée aux habitants **s'élève à 45 €**(soit environ le quart du prix d'une prestation identique effectuée par une entreprise spécialisée).

A ce jour 66 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés par les agents communaux.

Nota : LE CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT EST OBLIGATOIRE. CE CONTROLE POUVANT ETRE REALISE SOIT PAR LES AGENTS COMMUNAUX SOIT PAR UN PRESTATAIRE DE VOTRE CHOIX.
Dans le cas du choix d'un prestataire extérieur il convient de faire parvenir au Service du SPANC les justificatifs de contrôle.

Pour rappel, dans le cadre des compétences facultatives le SPANC communal a permis à la majorité des installations du village d'être réhabilitées pour un coût modéré des travaux grâce aux subventions obtenues.

La mise en place de vidanges groupées, par une entreprise agréée et conventionnée (Michel BOBEAU tél 02 38 95 8795), au prix forfaitaire de 176 €est également un service offert aux habitants sans aucune obligation.

Jacky LEBŒUF

LES RÉUNIONS DU SMEP (Syndicat Mixte d'Études et de Programmation Nemours-Gâtinais)

Neuf nouvelles communes ont intégré la Communauté de Communes du Pays de Nemours le 1er janvier 2017 : Villiers-sous-Grez, Guercheville, Burcy, Fromont, Amponville, Rumont, Boulancourt, Buthiers et Nanteau-sur-Essonne.

Malgré l'absence de quorum le 21 mars dernier, les membres du SMEP ont débattu les sujets suivants lors de cette réunion :
- La révision éventuelle du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) avec l'arrivée des nouvelles communes.

Des réunions de travail seront prévues avec leurs représentants pour présenter leur PLU, quand il existe, ou pour présenter leurs objectifs afin de les intégrer dans le SCOT actuel.
- À noter que le budget 2017 n'inclut pas les communes nouvellement intégrées.
- Le Président du SMEP confirme également la contribution 2017 de chaque commune : 1 €par habitant.

Lors de sa réunion du 24 mars dernier, malgré une nouvelle absence de quorum, les points suivants ont été évoqués :
- L'adoption du compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2016
- La tenue du débat d'orientation budgétaire pour prendre les orientations budgétaires 2017 suivantes : 57 265,41 €seront alloués en dépenses de fonctionnement dont 47 470 €en charges générales (dont 9 000 €de remboursement à la commune de rattachement pour la mise à disposition du personnel administratif de Souppes-sur-Loing, 25 000 €de remboursement de frais de personnel, 7 500 €d'indemnités du président SMEP, 2 295,41€pour dépenses imprévues).

Les recettes de fonctionnement permettront de totaliser 50 101 €(1€de cotisation par habitant et par commune) + 7 164,41 €d'excédent de fonctionnement reporté.
- Il faudra probablement prévoir au budget une révision du SCOT pour intégrer les 9 nouvelles communes. Le montant de cette opération est inconnu à ce jour.

Le quorum étant cette fois-ci atteint, la réunion du SMEP du 05 avril dernier a permis d'adopter tous les points évoqués ci-dessus.

Peggy LINOIS-DEBUT

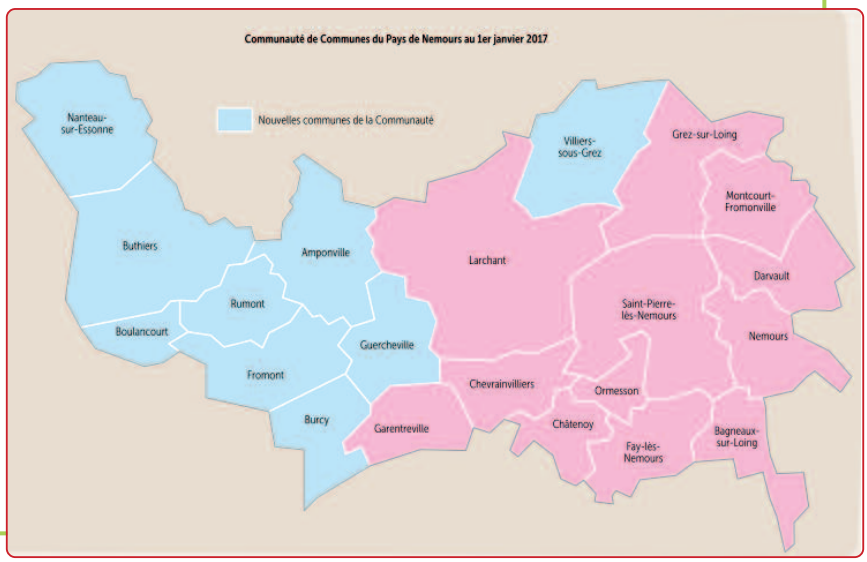

ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

Le 28 janvier 2017 s'est déroulée notre Assemblée Générale. Sophie BORREGA, Présidente a ouvert la séance en remerciant les membres du bureau et les bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année, afin que leurs manifestations soient réussies. Elle a remercié les membres de l'association pour leur solidarité spontanée envers les sinistrés de Bagneaux-sur-Loing en juin dernier. Elle a rappelé que l'association a 40 ans d'existence cette année et qu'il faut organiser une soirée spéciale.

Francine JOANNY, Secrétaire et Nicole BRINAS, Trésorière, ont respectivement lu les rapports d'activités et financier pour l'année 2016. Ces 2 rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Il y avait parmi les membres du bureau 6 démissionnaires, qui se sont représentés.

Constitution du bureau :

- Présidente : Sophie BORREGA
- Vice-présidente : Reine DUVAL
- Secrétaire : Francine JOANNY
- Secrétaire- adjointe : Josette BOER
- Trésorière : Nicole BRINAS
- Trésorier-adjoint : Gérard BRUN

Membres du bureau : Céline MIRANDA, Françoise DENIS, Claudie BRUN, Maxime BRUN, Batiste BRUN, Jean-Manuel BORREGA, Pierre JAMAULT, Michel DUVAL, Carole DEROUBAIX**.**

Nous avons fixé la cotisation pour 2018 à 12 €

Calendrier des manifestations prévues pour cette année :

- 11 juin : Balade autour de Faÿ avec pique-nique sur le stade
- 8 juillet : Bal champêtre sur le stade
- 10 septembre : Brocante
- 24 septembre : Marche pour la lutte contre la mucoviscidose
- 7 octobre : Loto
- **18 novembre : Nous fêterons les 40 ans de l'association**
- 3 décembre : Noël des enfants.

Les manifestations qui ont déjà eu lieu :

- Ambiance chaleureuse et conviviale au cours de la soirée cous-cous du 11 mars dernier.

- Pas de chance pour la fête du voisinage du 12 mai, organisée avec l'appui de la Mairie, les pluies d'orage sont venues perturber la soirée, mais le partage d'agréables moments et de bons petits plats a été le plus fort. Bien abrités sous le barnum, nous avons été une quarantaine d'habitants à défier le mauvais temps.

Et puis si vous avez du temps de libre pensez à nos activités hebdomadaires :

- Le jeudi à partir de 14h, à la petite salle Allée du Parc, jeux, activités créatrices…
- Marche à pied, rendez-vous à 9h parking de la Mairie, le mardi et le vendredi.

En principe, le départ se fait en dehors de Faÿ
(contacter Nicole 01 64 29 17 02)

Reine DUVAL, vice-présidente de l'association

NETTOYAGE DE PRINTEMPS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Comme chaque année au printemps, l'association de chasse de FAY en lien avec la mairie organise une matinée de ramassage des déchets sur le territoire de la commune qui, comme vous le savez, est très étendu. Le SMETOM de la Vallée du Loing (pôle de gestion des déchets du sud 77) met à notre disposition le matériel nécessaire au ramassage et au tri.

Une vingtaine de personnes étaient au rendez-vous ce samedi 11 mars à 9h30 place de la mairie.
Presque tous des membres de l'association de chasse et leur famille ainsi que des élus. Nous regrettons le peu de présence des autres habitants de Faÿ. Peut-être faut-il que nous changions de jour ?
Est-ce que le dimanche matin conviendrait mieux ?

Après distribution du matériel, les équipes se sont réparties aux endroits où des dépôts avaient été repérés. La collecte des déchets, bien que moins importante que les précédentes années, comportait son lot de surprises. Après avoir procédé au tri, les déchets ont été rassemblés dans le camion de Jacky Carréras et transportés à la déchèterie de Saint-Pierre.
Le représentant local du GENE est venu à notre rencontre en fin de matinée.

Une collation bien méritée a été partagée à la suite de l'opération dans la salle de la mairie où l'ambiance fut sympathique et chaleureuse.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

LE MUCO TRAIL DE BAGNEAUX A REMPORTÉ UN GRAND SUCCÈS !

Nous n'étions pas moins de 457 participants ce dimanche 5 février 2017 ! Les inscriptions, limitées à 500 participants, ont été clôturées très rapidement. Pour cette 1ère édition, répartis sur 2 courses de 11 km et 22 km, les coureurs ont pris le départ au gymnase de Bagneaux à 10 heures précises.

Le balisage avait été réalisé quelques jours avant l'épreuve. Le parcours empruntait des terrains privés sur les communes de Bagneaux et de Faÿ. Nous remercions les propriétaires de Faÿ ayant autorisé le passage sur leurs parcelles.

Dans les sous-bois, dans les champs, au milieu des polissoirs faisant le charme de notre village, les tracés ont demandé du courage aux coureurs, alors que le terrain était très humide. Malgré tout, il n'a pas plu le jour de la compétition.

Le MucoTrail était organisé au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ». Depuis plus de 50 ans, cette association aide et accompagne les patients autour de quatre missions : la recherche, l'amélioration de la qualité des soins, l'amélioration de la qualité de vie des patients et la sensibilisation à la maladie.

Et c'est sur un « finish » plein de surprises, que les coureurs ont terminé la compétition : le terrain étant très glissant, des cordes ont été tendues entre les arbres dans les pentes abruptes au-dessus de Bagneaux !

Parcours technique et sportif à la fois, ce fut une belle course, bien équilibrée, où les sourires et les encouragements n'ont pas manqué !

Bravo aux chasseurs de Faÿ engagés dans la course. Ils n'ont pas démérité.
Bravo également à notre conseiller municipal Guillaume Chantereau, engagé sur la course de 21 km.

Quant à moi j'ai terminé 2ème de notre équipe faÿssienne !

Peggy LINOIS-DEBUT

UN 1er AVRIL AVEC L'ÉQUIPE D'UNDERGROUND CAFÉ

Samedi 1er avril, c'est sous un beau soleil que le Bus anglais s'est installé sur le stade dans l'après-midi. A partir de 16h30 les enfants inscrits aux ateliers ont construit des "Mobiles poisson" et "Accroches de porte poisson".
Hélas la pluie est arrivée et n'a pas cessé de toute la soirée, gâchant un peu le concert offert par de jeunes artistes de l'association MusiQafon.

En effet, il a fallu tout regrouper sous le préau du stade pour être à l'abri.
La qualité des musiciens a fait oublier cet inconfort. Malgré ces mauvaises conditions météo, les gens sont venus déguster les excellentes pizzas de J-Lo qui a installé sa camionnette à proximité.

Et c'est dans une chaude ambiance que nous avons tous partagé ce moment convivial.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

FESTIVAL "LES ARTS MÊLÉS"

La deuxième édition du Festival des Arts mêlés organisée par l'association Alambic, un collectif de jeunes artistes, musiciens, photographes, vidéastes, peintres…s'est tenue à Faÿ le 22 avril dernier sur le stade pour la partie «jour», dans la salle polyvalente pour la partie «nuit».

Soutenue par le département via l'association MusiQafon et par la CAF, l'équipe d'Alambic a su montrer la richesse et la diversité des productions qui mobilisent tous ces jeunes artistes.
Le MusiBus, installé sur le stade a permis d'abriter une scène musicale improvisée tandis que les graffeurs exhibaient leur talent aux côtés des expos photos et autres animations de spectacle vivant.

En soirée, un public nombreux s'est déplacé pour écouter les nombreux groupes locaux tels Vabonga, les Bubars, No Idea, Locky Door, Muffins…
Les élus de Faÿ sont heureux d'accueillir ce Festival qui offre une belle occasion à notre jeunesse de profiter pleinement de cette belle aventure artistique.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le 8 mai dernier était l'occasion de célébrer le 72ème anniversaire du jour de la Victoire 1945.
Cette date correspond plus précisément à la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe, avec la reddition pure et simple des armées allemandes face aux Alliés.

Quelques fidèles Faÿssiens ont répondu présents à ce rendez-vous. Tant qu'il y aura des hommes, des femmes et des enfants pour se souvenir et défendre cette célébration, le devoir de mémoire sera ainsi assuré.

La cérémonie s'est déroulée en trois temps : la lecture du message transmis par le ministre des Anciens Combattants, le discours de Christian Peutot, le chant des partisans et la Marseillaise. Une gerbe de fleurs a été déposée au pied du monument aux morts.

Cette journée a été également l'occasion de distinguer 2 Faÿssiens :
Maximilien Brousse, jeune diplômé du bac en 2016 que nous avons oublié de récompenser lors de la dernière cérémonie des vœux en janvier 2017.
Sylvie Caumartin, médaillée pour 40 années de travail dans différentes entreprises de la région.

J'ai eu également le plaisir de recevoir une coupe pour ma participation au Mucotrail de Bagneaux-sur-Loing (n'ayant pas pu la récupérer le jour de la course). Cette cérémonie a été ponctuée par le pot de l'amitié, offert par la municipalité aux personnes présentes, pour un moment très convivial !

Peggy LINOIS-DEBUT

FÊTE DU VOISINAGE

En raison du pont de l'Ascension et des disponibilités des organisateurs la date de la fête du voisinage a été avancée au vendredi 12 mai.

L'Association Loisirs-Amitié a offert l'apéritif et les courageux habitués sont quand même venus partager les préparations gourmandes concoctées par chacun malgré les fortes pluies qui ont très vite rendu l'entrée du stade impraticable à pied ! (il est temps que les travaux démarrent, ils vont être salutaires !)

Un barnum avait été prévu mais le sol s'est très vite gorgé d'eau. Nous étions quand même une quarantaine à braver la météo et à faire en sorte que cette fête du voisinage se déroule dans la convivialité et la bonne humeur.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

CHASSE AUX OEUFS DE PÂQUES

Comme chaque année, malgré une météo un peu fraiche les enfants sont venus nombreux sur le stade dimanche 16 avril à 11h pour la traditionnelle chasse aux œufs. Les paniers se sont vite remplis. Petits et grands ont ensuite partagé le verre de l'amitié sur place dans une bonne ambiance familiale.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

AUTRES MANIFESTATIONS À VENIR

Samedi 8 juillet à partir de 19H00 :
traditionnel Bal champêtre
co-organisé par l'association Loisirs Amitié et la Mairie.

Dimanche 27 août :
Quatrième édition du Tournoi de foot
Vu le succès remporté par les précédents tournois
nous vous invitons à noter dès maintenant la date du prochain.
Les détails pratiques vous seront communiqués fin juillet.

INAUGURATION DU POINT LECTURE MULTIMEDIA DE FAŸ

Ce samedi 20 mai nous avons eu le plaisir d'inaugurer le nouveau Point Lecture Multimedia installé dans la salle de la Mairie en présence de Bernard Cozic, Conseiller départemental, de Nathalie Mansuy-Todeschini et Thierry Jean, nos référents de la Médiathèque 77 qui nous ont beaucoup aidés et vont continuer à nous accompagner dans l'extension de nos projets, de Claude Jamet maire de Bagneaux, des enseignantes des écoles de Bagneaux où de nombreux enfants de Faÿ sont scolarisés et de nombreux faÿssiens et amis. Nos invités ont eu l'agréable surprise d'être accueillis par les clowns de la troupe « Les Spontanés » dirigée par Zoé Valton, rendant ce moment unique, original et convivial.
C'est Marie-Hélène Héliot-Guindre, qui est à l'origine de la création du Point Lecture Multimédia, aidée par un groupe de bénévoles et particulièrement par Christine Martin-Migliorelli, bibliothécaire de profession. C'est grâce à tous ces bénévoles et au soutien permanent de l'équipe municipale qu'un Point Lecture publique a pu voir le jour à Faÿ.
L'inscription est gratuite et l'offre est riche et variée en direction de tous les publics. Dans notre Point Lecture Multimedia on trouve des ouvrages documentaires, des albums, des romans, romans policiers, des livres de science-fiction, des mangas, des BD, de la poésie, des CD, des DVD etc…avec une densité particulière en direction des jeunes lecteurs. Un poste informatique est mis à disposition du public à partir duquel chacun peut accéder gratuitement à tous les services Medialib77.
Dans un petit village comme le nôtre, une bibliothèque-médiathèque est la principale infrastructure culturelle. Il est donc important pour nous de tout mettre en œuvre pour favoriser sa fréquentation et offrir des prestations de qualité.

Afin de marquer la dimension culturelle, ce Point Lecture Multimédia sera aussi un pôle d'activités diverses : expositions, animations, conférences, présentation de nouveaux écrivains etc…
Nous attendons bien sûr, en retour de ce magnifique engagement, une fréquentation importante des habitants de la commune et de ceux des communes voisines sans laquelle l'existence de notre Point lecture Multimédia ne saurait perdurer.
Nos premiers lecteurs assidus sont les enfants de moins de 3 ans gardés par les assistantes maternelles de Faÿ qui viennent tous les lundis matins.

Nous faisons l'impossible pour que les horaires d'ouverture conviennent à tous et sommes évidemment à votre écoute pour les adapter aux besoins exprimés.
Nous allons mettre l'accent sur les différents modes de communication (fléchage, flyers, site internet, flash info) afin que chacun ne puisse ignorer les activités proposées.
Samedi 1er juillet nous serons présents à la Fête champêtre de Bagneaux pour venir à la rencontre des enfants et de leurs parents.
Le dimanche 2 juillet le PLM sera exceptionnellement ouvert de 15h à 18h pour présenter l'installation aux personnes que nous aurons rencontrées la veille à Bagneaux.
Les horaires d'ouverture au public sont actuellement :

- Le lundi de 9h30 à 11h30
- Le mercredi de 17h30 à 18h30
- Le vendredi de 16h00 à 19h30 (nouvel horaire)

A partir de la rentrée le PLM sera également ouvert

- Les premiers dimanches du mois de 16h00 à 18h00
- Le PLM sera fermé au mois d'août

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

TOURNOI DE PETANQUE DU DIMANCHE 25 JUIN

Les membres de l'Association des Chasseurs de Faÿ et la Mairie ont organisé un tournoi de pétanque **dimanche 25 juin sur le stade de Faÿ**.

Une quarantaine de joueurs sont venus taper la boule et près de 70 personnes ont pique-niqué sur place dans une ambiance très conviviale et une météo favorable.
Ce qui nous a fait oublier que l'édition précédente de mai 2016 avait été fortement arrosée toute la journée rendant le tournoi impossible.
Pluie qui n'a pas cessée jusqu'aux inondations du 1er juin qui laissent à tous de cruels souvenirs.

Deux paniers gourmands ont été remis aux gagnants. La journée s'est clôturée par le partage d'une omelette géante offerte par l'association des chasseurs de Faÿ.

Michèle DELBARRE-CHAMPEAU

EXPOSITION HISTOIRE ET PATRIMOINE

Au mois d'octobre 2000, à l'initiative de l'Amicale des maires du canton de Nemours, une exposition intitulée « 2000 ans d'histoire » fut organisée à la salle des fêtes de Nemours.

Chaque commune du canton avait installé un stand sur les thèmes suivants :
Histoire et préhistoire, arts et culture, traditions populaires, artisanat et industrie.

La société d'histoire de Faÿ était présente à cette exposition, Monsieur Pluquet, trésorier, faisait partie du comité d'organisation.

En 2000, l'ancien canton de Nemours comptait 17 communes.
En 2017 les cantons ont été modifiés, les communes ont adhéré à des communautés de communes selon leurs affinités et la géographie.

L'exposition qui aura lieu le 30 septembre et le 1er octobre 2017 à la salle des fêtes de Nemours aura pour thème : histoire et patrimoine. Elle sera ouverte à d'autres communautés de communes y compris si elles sont situées dans des départements limitrophes.

Seront représentés, le musée de la Préhistoire, le conservatoire des plantes de Milly-la-Forêt et de nombreuses associations de défense et sauvegarde du patrimoine.

La société d'histoire de Faÿ-lès-Nemours et environs sera présente avec pour thème principal le chemin des polissoirs.

J'espère que de nombreux Faÿssiens seront intéressés par cette exposition.

Bernard BRUN, président de la société d'histoire de Faÿ

NB : l'exposition de l'an 2000 a donné lieu à une publication rassemblant l'essentiel des thèmes abordés. (Voir photo de la couverture).
Nous tenons à disposition quelques exemplaires, si vous êtes intéressés, s'adresser à Bernard Brun.

FAŸ PRATIQUE

URBANISME

Certificats d'urbanisme (a) d'information :
Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

- 077.178.16.10010 : au 9 rue de l'Ouche à Catherine.
- 077.178.17.10001 : au 3 Clos des Orchidées.
- 077.178.17.10002 : aux « Ouches de FAY » - Rue Grande.
- 077.178.17.10003 : au 13 rue grande
- 077.178.17.10004 : au 48 Rue Grande
- 077.178.17.10005 : au 33 Rue des Prés
- 077.178.17.10006 : au 2 Route de Bougligny
- 077.178.17.10007 : aux « Ouches de FAY » - Rue Grande.

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :
Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains, …)

- 077.178.16.20001 : Division d'une parcelle en trois avec détachement de 2 terrains à bâtir (lots A et B) chacun destiné à l'implantation d'une maison individuelle d'habitation d'une surface de plancher de 200 m².
- 077.178.16.20002 : Division d'un terrain en trois lots Rue Grande.

Déclarations Préalables

- 077.178.16.00011 : Division de terrain au 57 Rue Grande.
- 077.178.17.00001 : Clôture au 16 rue Grande.
- 077.178.17.00002 : Suppression d'une fenêtre et remplacement d'une porte par une fenêtre au 14 rue Grande.
- 077.178.17.00003 : Création de deux fenêtres sur la façade sud au 2 route de Bougligny.
- 077.178.17.00004 : Construction d'une piscine au 13 rue Grande.
- 077.178.17.00005 : Construction d'un abri de jardin au 5 Clos des Orchidées.

Permis de construire accordés
Néant

Permis de construire refusés :

- 077.178.17.00001 : Refus de la construction individuelle au 57 Rue Grande.

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- 077.178.16.00009 : Vente maison au 9 rue de l'Ouche à Catherine.
- 077.178.17.00001 : Vente maison au 13 rue Grande.
- 077.178.17.00002 : Vente terrain au 48 rue Grande.
- 077.178.17.00003 : Vente maison au 2 route de Bougligny.
- 077.178.17.00004 : Vente maison au 33 rue des Prés.
- 077.178.17.00005 : Vente terrain à bâtir rue Grande.

TARIFS PISCINE TOURNESOL

Suite à la réunion du comité syndical du 8 mars 2017,
Il a été décidé d'appliquer à partir du 1er mai 2017 le tarif suivant pour la piscine Tournesol de Nemours.

A savoir :

- ADULTES A PARTIR DE 16 ANS
  - Ticket individuel : 2.30 €
  - Carnet de 10 tickets : 12,50 €
- ENFANTS DE 3 ANS A 15 ANS REVOLUS

Les prix restent inchangés
- Ticket individuel : 1,30 €
- Carnet de 10 tickets : 6,30 €

Le prix de la leçon individuelle reste à 13,00 €
Nous vous rappelons que la carte pour la piscine est à demander à la mairie.

Éric MOREAU,
délégué au syndicat pour la commune

Le Centre aquatique AQUASUD 77 est désormais un équipement de la Communauté de Communes du Pays de Nemours. Toutes les communes de la CCPN bénéficient des tarifs "Résidents"

ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Rappel : Les poubelles ménagères sont ramassées tous les jeudis matins, elles doivent être sorties le mercredi soir après 19h.
Les poubelles jaunes sont ramassées tous les 15 jours, les mardis des semaines impaires, elles doivent être sorties le lundi soir après 19h

TOUS FEUX INTERDITS À COMPTER DU 15 AVIL

Le brûlage des déchets verts de jardin qui est toléré dans la période hivernale sera **strictement interdit du 15 avril au 15 octobre 2017**

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Comme chaque année, nous vous rappelons que pour respecter le calme et la tranquillité de tous, l'usage des tondeuses, tronçonneuses, bétonnières et autres outillages bruyants sont autorisés **du lundi au vendredi de 7H à 20H, le samedi de 9H à 12H et de 15H à 19H30 et le dimanche uniquement de 10H à 12H.**

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

INSTALLATION D'UNE CAISSE À OUTILS POUR LE TRACTEUR

Afin d'éviter les déplacements inutiles générateurs de perte de temps, les agents communaux ont construit une boîte à outils de grande dimension adaptable sur le tracteur pour emporter lors des travaux d'entretien des routes et chemins communaux qu'ils effectuent avec l'épareuse ou le girobroyeur, tout un petit outillage utile pour effectuer divers travaux imprévus qu'ils découvrent lors de leur passage.
(abattage de petits arbres, élagage, taille...)

Jacky LEBŒUF

FAITES UN DON !

Les travaux de restauration de la toiture de l'église St Sulpice débuteront à l'automne prochain.
Les demandes de subventions auprès de l'État, de la Région et du Département sont instruites.

Afin de diminuer au maximum le reste à charge pour la commune nous avons lancé une souscription publique en juin 2014 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.
A ce jour, de nombreux donateurs ont déjà participé à cette collecte de fonds. Qu'ils soient de Faÿ ou d'ailleurs, nous les remercions tous vivement.

Nous ne manquerons pas de les informer de l'avancée du projet et les convierons à partager un moment convivial pour marquer le début des travaux.
Nous comptons sur votre mobilisation et sur votre générosité.

Don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : **www.fondation-patrimoine.org/15753** ou
Don par chèque à l'ordre de "Fondation du patrimoine - église de Faÿ-lès-Nemours"
à envoyer à : **Fondation du patrimoine délégation Île-de-France**
8, passage du Moulinet - 75013 Paris
Téléchargez le bulletin de souscription sur **www.fondation-patrimoine.org/15753**

ÉTAT CIVIL

Nous ont quittés

- le 21/01/2017, Carolina GOMES DE MIRANDA épouse DOMINGUES MARTINS

Nous présentons à nouveau à la famille nos sincères condoléances.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, MARDI, VENDREDI : de 16h30 à 18h
JEUDI : de 10h30 à 12h
Tél : 01 64 28 10 76 ou 06 72 44 32 87
Mail : mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr

FERMETURE POUR CONGÉS
du 10 au 14/07/2017
du 31 juillet au 22 août

Permanences
les mercredis 3 et 9 août
de 9h00 à 12h00

OURS LE COURRIER DE FAŸ-LÈS-NEMOURS
Directeur de publication : Christian PEUTOT
Rédactrice en chef : Michèle DELBARRE-CHAMPEAU
ont collaboré à ce numéro : Christian PEUTOT, Michèle DELBARRE-CHAMPEAU Peggy LINOIS-DEBUT, Jacky LEBŒUF, Isabel MARANHAO, Reine DUVAL, Bernard BRUN, Éric MOREAU
Photos : C. PEUTOT, M. DUVAL M. DELBARRE-CHAMPEAU - J. LEBŒUF,
Relecture : Martine GALLY
Impression et mise en page : Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26
Dépôt légal : Décembre 2006